

Procès-verbal du conseil municipal

de la Ville de Saint-Tite Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite tenue le mardi 2 mars 2021 à 18 h par vidéoconférence

Sont présents : Mme Annie Pronovost mairesse

> Mme Marie-Andrée Trudel conseillère municipale Mme Martine St-Amant conseillère municipale M. Gilles Damphousse conseiller municipal M. Gaétan Tessier conseiller municipal Mme Marie-Ève Tremblay conseillère municipale M. Michel Champagne directeur général

Me Julie Marchand greffière

Dans le respect de l'esprit des mesures imposées en contexte de pandémie de la COVID-19, la séance sera tenue à huis clos et enregistrée de façon à être diffusée

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme Annie Pronovost, mairesse.

2021-03-51 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2021-03-5\$ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance, ainsi que de l'adopter tel que présenté :

- Ouverture de la séance; 1.
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 février 2021 et de la séance extraordinaire du 17 février 2021;
- 4. Administration - Direction générale :
- Résolution de nomination d'un représentant autorisé à enchérir au nom de la Ville de Saint-Tite lors de la vente pour taxes;
- Résolution autorisant la location de l'aréna au CIUSSS MCQ pour la tenue de la campagne de vaccination pour la COVID-19;
- 5. Greffe:
- Adoption du règlement numéro 491-2021 amendant le règlement numéro 329-2013 concernant la démolition d'immeubles;
- Résolution d'adjudication du contrat pour les travaux de pavage ponctuels pour l'année 2021 (# 2021-02-01) à la firme Groupe Pelletier Entretien, au coût de 77 596.63 \$ taxes incluses;



- Demande de soumissions par appel d'offres public pour l'acquisition d'une surfaceuse électrique neuve;
- 6. Loisirs et culture :
- Résolution autorisant l'achat de gré à gré d'un module de jeu de la firme Profun-Modules de jeux, au prix de 27 306.56 \$ taxes incluses;
- 6.2 Résolution autorisant l'achat de gré à gré et l'installation de jeux d'eau, de la firme Mecanarc Inc. (Produits Cameleoh!), au coût de 86 575 \$ plus les taxes applicables;
- 7. Ressources humaines:
- 7.1 Résolution autorisant M. Michel Champagne, directeur général, à négocier le renouvellement de la convention collective des employés syndiqués;
- 8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :
- 8.1 Résolution octroyant une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires du chemin Périgny pour le déneigement hiver 2020-2021, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés (Mme Lyne Cossette, responsable);
- 9. Urbanisme et développement du territoire :
- Nomination des membres et du président du Comité de démolition de la Ville de 9.1 Saint-Tite;
- 9.2 Résolution concernant une demande d'intervention dans le cours d'eau non verbalisé du lot numéro 4 590 836 du cadastre du Québec adressée à la MRC de Mékinac par M. Stéphane Marchand;
- 10. Gestion des eaux:

Aucun point.

11. Autres sujets:

Aucun point.

- Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1er au 28 février 2021 au montant de 656 096.55 \$;
- 13. Correspondance;
- 14. Affaires nouvelles;
- 15. Période de questions;
- 16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2021

Il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,

24021-03-59

Approximates Municipales No 861-03-59



et résolu:

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 février 2021 et de la séance extraordinaire du 17 février 2021, tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tel que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2021-03-60

RÉSOLUTION DE NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ À ENCHÉRIR AU NOM DE LA VILLE DE SAINT-TITE LORS DE LA VENTE POUR TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite a transmis certains dossiers à la MRC de Mékinac pour qu'elle procède à une vente d'immeubles pour non-paiement des taxes foncières (résolution numéro 2021-02-22);

CONSIDÉRANT QUE cette vente aura lieu le 8 avril prochain, sous réserve des mesures sanitaires imposées par la Santé publique;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer un représentant autorisé à enchérir au nom de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme Mme Martine St-Amant, conseillère, à titre de représentant autorisé à enchérir au nom de la Ville lors de la vente pour taxes.

Adoptée à l'unanimité

2021-03-61

RÉSOLUTION AUTORISANT LA LOCATION DE L'ARÉNA AU CIUSSS MCQ POUR LA TENUE DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION POUR LA COVID-19

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) va procéder à une campagne de vaccination massive contre la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le CIUSSS MCQ a déposé une demande à la Ville afin de louer l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE cette location sera faite gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE la location débutera le 22 mars 2021 pour se terminer le 15 août 2021, s'il y a la tenue du Festival Western, ou le 3 septembre 2021, dans le cas contraire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la location de l'aréna au CIUSSS MCQ, à titre gratuit, pour la tenue de sa campagne de vaccination contre la COVID-19 pour la période du 22 mars 2021 au 15 août 2021, s'il y a la tenue du



Festival Western, ou jusqu'au 3 septembre 2021, dans le cas contraire;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme M. Hugues Carpentier, coordonnateur aux loisirs et aux événements, à titre de responsable de ce dossier et par conséquent, l'autorise à signer le protocole d'entente avec le CIUSSS MCQ et tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

2021-03-62

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 491-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 329-2013 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Considérant qu'un avis de motion du règlement numéro 491-2021 amendant le règlement numéro 329-2013 concernant la démolition d'immeubles a été donné à la séance extraordinaire du 17 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE soit adopté le règlement numéro 491-2021 amendant le règlement numéro 329-2013 concernant la démolition d'immeubles.

Adoptée à l'unanimité

2021-03-63

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE PONCTUELS POUR L'ANNÉE 2021 (# 2021-02-01) À LA FIRME GROUPE PELLETIER ENTRETIEN, AU COÛT DE 77 596.63 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE lors d'un appel d'offres sur invitations (# 2021-02-01) qui se terminait le 24 février 2021, deux soumissions ont été reçues :

Soumissionnaire	Prix du contrat	Conformité de la soumission
Groupe Pelletier Entretien	77 596.63 \$ taxes incluses	Soumission conforme
Construction et pavage Boisvert Inc.	130 956.53 \$ taxes incluses	Soumission conforme

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde le contrat de travaux de pavage ponctuels pour l'année 2021 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Groupe Pelletier Entretien, au coût de 77 596.63 \$ taxes incluses, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à



respecter.

Adoptée à l'unanimité

2021-03-64

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE ÉLECTRIQUE NEUVE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite désire faire l'acquisition d'une surfaceuse électrique neuve;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions publiques pour ce contrat d'approvisionnement, puisque la dépense est d'au moins 105 700 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder à la demande de soumissions publiques pour l'acquisition d'une surfaceuse électrique neuve;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

2021-03-65

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DE GRÉ À GRÉ D'UN MODULE DE JEU DE LA FIRME PROFUN-MODULES DE JEUX, AU PRIX DE 27 306.56 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE suite à la confirmation d'une aide financière provenant du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI), le conseil municipal a décidé de procéder à l'achat d'un nouveau module de jeu pour le parc Adrien-Bélisle;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Profun-Modules de jeux, au coût de 27 306.56 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté le règlement numéro 435-2018 sur la gestion contractuelle, lors de la séance extraordinaire du 26 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement, tout contrat de fourniture de matériel comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ mais égale ou inférieure à 105 700 \$ peut être conclu de gré à gré;

CONSIDÉRANT Qu'après analyse, il est opportun de d'octroyer ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'acquisition de gré à gré d'un module de jeu auprès de la firme Profun-Modules de jeux, au coût de 27 306.56 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité



2021-03-66

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DE GRÉ À GRÉ ET L'INSTALLATION DE JEUX D'EAU, DE LA FIRME MÉCANARC INC. (PRODUITS CAMELEOH!), AU COÛT DE 86 575 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT QUE suite à la confirmation d'une aide financière provenant du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec, le conseil municipal a décidé de procéder à l'achat et l'installation de jeux d'eau dans le parc Adrien-Bélisle;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Mécanarc Inc. (Produits Cameleoh!), au coût de 86 575 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté le règlement numéro 435-2018 sur la gestion contractuelle, lors de la séance extraordinaire du 26 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement, tout contrat de fourniture de matériel comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ mais égale ou inférieure à 105 700 \$ peut être conclu de gré à gré;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, il est opportun de d'octroyer ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'acquisition de gré à gré et l'installation de jeux d'eau, auprès de la firme Mécanarc Inc. (Produits Cameleoh!), au coût de 86 575 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2021-03-67

RÉSOLUTION AUTORISANT M. MICHEL CHAMPAGNE, DIRECTEUR GÉNÉRAL, NÉGOCIER LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS **SYNDIQUÉS**

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés syndiqués a pris fin le 31 décembre 2018 et doit être renouvelée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. Michel Champagne, directeur général, à négocier les clauses normatives de la nouvelle convention collective.

Adoptée à l'unanimité

TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU, TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 200 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN PÉRIGNY POUR LE DÉNEIGEMENT HIVER 2020-2021, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN ET À L'AMÉLIORATION DES CHEMINS PRIVÉS (MME LYNE COSSETTE, RESPONSABLE)

Formules Municipales No 5614-A-MG-7021-03-68



CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par les propriétaires du chemin Périgny dans le Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés de la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce programme, la Ville contribue financièrement au déneigement des chemins privés jusqu'à concurrence de 200 \$ par année, par chemin, sur présentation de pièces justificatives;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires du chemin Périgny rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus par les propriétaires du chemin Périgny pour le déneigement de leur chemin privé pour l'hiver 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires du chemin Périgny pour le déneigement hiver 2020-2021, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien et à l'amélioration des chemins privés (Mme Lyne Cossette, responsable).

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2021-03-69

Nomination des membres et du président du Comité de démolition de la Ville de Saint-Tite

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 329-2013 concernant la démolition d'immeubles, les membres du Comité de démolition et son président sont désignés annuellement par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce Comité est formé de trois (3) membres du Conseil dont l'un d'eux siège au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du Comité doit être renouvelé:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme la mairesse Madame Annie Pronovost et Messieurs les conseillers Gaétan Tessier (membre du CCU) et Gilles Damphousse, à titre de membres du Comité de démolition jusqu'aux prochaines élections municipales;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme la mairesse Mme Annie Pronovost, à titre de présidente du Comité de démolition.

Adoptée à l'unanimité



<u>2021-03-7</u>0

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE D'INTERVENTION DANS LE COURS D'EAU NON VERBALISÉ DU LOT NUMÉRO 4 590 836 DU CADASTRE DU QUÉBEC ADRESSÉE À LA MRC DE MÉKINAC PAR M. STÉPHANE MARCHAND

CONSIDÉRANT QU'une demande d'intervention dans le cours d'eau non verbalisé du lot numéro 4 590 836 du cadastre du Québec a été adressée à la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt de cette demande, une inspection a été réalisée par la MRC, le 4 novembre 2020 et que celle-ci a émis une recommandation favorable à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le responsable des cours d'eau régional a adressé un courriel demandant à la Ville de Saint-Tite d'adopter une résolution concernant cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est vue confier la compétence exclusive des cours d'eau de son territoire en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la décision d'autoriser des travaux d'entretien dans un cours d'eau relève exclusivement du pouvoir discrétionnaire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2006-142 de la MRC prévoit les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion de cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge non nécessaire d'émettre une résolution d'appui ou non à la demande d'intervention, puisque cette compétence relève de la MRC;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite s'en tiendra au règlement numéro 2006-142 de la MRC prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts, advenant un décret des travaux.

Adoptée à l'unanimité

2021-03-71

<u>RÉSOLUTION D'APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 28 FÉVRIER 2021 AU MONTANT DE 656 096.55 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation de la liste des déboursés du 1^{er} au 28 février 2021, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE la liste des déboursés au montant de six cent cinquante-six mille quatre-vingt-seize dollars et cinquante-cinq cents (656 096.55 \$) soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS



2021-03-72

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand

Greffière

Annie Pronovost

Mairesse